

UNIVERSITÉ DE GUYANE

Campus de Troubiran

BP 20792

97337 Cayenne cedex

Registre de Signalement d'un Danger Grave et Imminent

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, reconnaît à tout agent, sur le fondement du droit à l'intégrité physique, un devoir d'alerte et un droit de retrait face à un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

Cette faculté s'opère sous certaines conditions et dans le respect d'une procédure précise. L'autorité administrative est alors amenée à prendre immédiatement des mesures correctives pour remédier au danger.

La procédure inclut une consignation par écrit dans un registre destiné au signalement d'un danger grave et imminent.

Textes de référence :

- **Art. 5-6 à 5-10 du Décret n° 82-453** portant application des dispositions du décret n°2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifié
- **Circulaire du 10 avril 2015** relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique
- **Circulaire de la direction générale du travail du 25 mars 1993** relative à l'application de la loi N° 82-1097 du 23 décembre 1982 modifiée par la loi N° 91.1414 du 31 décembre 1991 et du décret N° 93.449 du 23 mars 1993
- **Articles L.4131-1 à L.4131-4 et L.4132-1 à L.4132-5 du Code du travail**

LA SITUATION DE DANGER GRAVE ET IMMINENT

DANGER : menace **directe** pour la vie ou la santé (situation de risque d'atteinte à l'intégrité physique)

GRAVE : pouvant entraîner la mort ou une incapacité permanente ou temporaire

IMMINENT : susceptible de survenir de manière quasi immédiate

L'agent ou le membre du CHSCT qui exerce son devoir d'alerte en signalant un danger grave et imminent doit compléter la fiche de signalement ci jointe

<p>Timbre du CHSCT</p> <p>Nom et prénom du référent chargé de la tenue du registre :</p>	<p style="text-align: right;">Numéro d'ordre* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 80px; height: 20px; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table></p> <p style="text-align: center;">FICHE DE SIGNALEMENT D'UN DANGER GRAVE ET IMMINENT</p> <p style="text-align: center; font-size: small;">Article 5-8 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982</p>			

** Chaque fiche doit être cotée*

Date :	Heure :
NOM, prénom de la personne à l'origine du signalement :	
NOM, prénom du (ou des) agent(s) exposé(s) au danger :	
Service concerné :	
NOM, prénom du représentant de l'autorité administrative ou de son représentant qui a été alerté :	
Poste(s) de travail concerné(s) :	
Description du danger grave et imminent encouru :	
Description de la défaillance constatée (préciser depuis quand) :	
Droit de retrait (si exercé) :	
Date :	Heure :

	Personne à l'origine du signalement		L'autorité administrative ou son représentant
	L'agent	Le membre du CHSCT*	
Date et heure			
Nom et Prénom			
Signature			

** le cas échéant*

Timbre du CHSCT :

Numéro d'ordre*

--	--	--	--

**FICHE DE SIGNALEMENT D'UN DANGER
GRAVE ET IMMINENT**

Article 5-8 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982

Mesures prises et délais de réalisation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date.....

Heure.....

Signature

Timbre du CHSCT :

Numéro
d'ordre*

--	--	--	--

FICHE DE SIGNALEMENT D'UN DANGER GRAVE ET IMMINENT

Article 5-8 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982

Suivi des mesures *(améliorations apportées, points restants à améliorer...etc) :*

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date.....

Heure.....

Signature